

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

15 MAI 2023 à 19h30

Le Conseil municipal d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le onze mai deux mil vingt-trois, s'est réuni le quinze mai deux mil vingt-trois, à la Maison Commune des Loisirs, à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.

<u>Présents</u>: Alain TUSSEAU, Maire, Michel CORMIER, Lydie LE GOFF, Jean-Paul MESNARD, Anne GUILLOTEAU, Sylvie VALLÉE, Fabrice BOSSIER et Louis-Marie BOSSEAU, Adjoints, Ludovic ABELARD, Martine CONEAU, Thierry COROLLEUR, Jocelyne CROISSANT, Philippe GOHAUD, Mustapha JEROUANE, Fabrice MAHOT, Patrick PASCAL, Dominique PETIT, Laurence PORTIGLIA, Blandine ROTUREAU, Fabienne SIMON et Linda THIERY.

Absents (es): Maryse LEDEUR et Sévérine LEMAITRE.

Absents(es)excusés(es): Caroline AMIET et Lucie VEAUDECRANNE.

<u>Pouvoirs</u>: Caroline AMIET a donné pouvoir à Fabrice BOSSIER.

Secrétaire de séance : Jocelyne CROISSANT.

1. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SÉANCES DU 20 MARS ET DU 11 AVRIL 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide le PV de la séance du 20 mars 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide le PV de la séance du 11 avril 2023.

2. <u>COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES / COMITÉS CONSULTATIFS – MISE A JOUR DU TABLEAU</u>

Monsieur le Maire propose de revenir sur la composition des commissions communales et comités consultatifs en prenant en compte les 2 modifications suivantes :

*démission de Monsieur Didier HAIGNERÉ du comité consultatif « réseaux – voiries », à la suite de la réception d'un courrier en date du 23 avril 2023,

*participation de Monsieur Fabrice BOSSIER au comité consultatif « enfance jeunesse scolaire »,

Monsieur le Maire propose de valider le tableau tel que présenté ci-dessous :

Le conseil municipal, par 22 voix pour, valide le tableau des comités consultatifs tel que présenté cidessous.

ommissions / Comités	Attributions au 15 MAI 2023	Elu référent	Élus	Extérieurs	
NE STEEL	Budget	然似在1500年的 地域的	Finances et économie :		
	Fiscalité		P. GOHAUD	100 X 0	
nances	Tarifs Droits de places	Michel CORMIER	D. PETIT	Volet Economie seulement :	
			P. PASCAL		
			F. BOSSIER S.VALLÉE	François DUDA Jean CHAMAILLÉ	
			J.P. MESNARD	Patrick HARDY	
		Michel CORMIER	A.GUILLOTEAU	Aurélien MANIER Président© Entrepr'ILF	
conomie	Marché Artisanat	(et en cas d'absence ou d'empêchement	LLE GOFF LM. BOSSEAU	Sandrine LEBOULANGER (Inter)	
	Commerces	LM BOSSEAU)	A.TUSSEAU	Geneviève TURLAIS	
ulture	Politique culturelle communale Relations avec les acteurs du secteur culturel Gestion évènements culturels	Michel CORMIER	S. VALLÉE	André CHARRIER Président de TCP (JB GLOTIN ou autre)	
	Gestion evenements culturels	(et en cas d'absence	L LE GOFF	Julien VEDRENNE	
ourisme /	Politique touristique communale Relations avec les acteurs du tourisme	d'empéchement LMB)	C. AMIET	Jean CHAMAILLÉ	
ssociations	Promotion touristique Camping / Hébergement		F. SIMON J. CROISSANT	Corentin ROTUREAU Linda GONIN	
	Baignade	Louis-Marie BOSSEAU	J.P. MESNARD		
	Jumelages		M. LEDEUR		
	Ecoles / Restaurants scolaires		S. LEMAITRE M. CONEAU	Président assciation parents d'élèves :	
	Garderies périscolaires / Espace Jeunes ALSH / RAM		D. PETIT	Ecole Les P'tits Ligériens	
nfance / Jeunesse /	Personnel ATSEM	Lydie LE GOFF	F.BOSSIER	Ecole Le Petit Prince	
colaire /	Conseil municipal des enfants		B. ROTUREAU	Ecole Jean-Michel Langevin Président association Espace Jeunes	
			S.VALLEE	1 représentant du RPE (Relai Petite Enfance)	
	42.12 F-7-22 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1			Gurvan L'HELGOUALC'H	
	Espaces verts / Jardins familiaux Déchèterie verte	建 原保护性。如	S. LEMAITRE L. PORTIGUA		
	Stationnement		T. COROLLEUR	The state of the state of	
	Squares / Aires de pique-nique	关键的 产品 的	C. AMIET	Chapter grayers	
nvironnement / Cadre e vie /	Décorations festives Entretien des Cimetières	J-P MESNARD			
	Signalétique		P. PASCAL		
	Mobiliers urbains		F. BOSSIER F.MAHOT		
	Maisons fleuries		- NAHO!		
	Relations avec les associations sportives		F.MAHOT		
	Planning des salles Animations / Fêtes		L LE GOFF	Romuald BOUTIN Alexandre ZAWORSKY	
ports / Loisirs	Allimations / reces	J-P MESNARD	M. JEROUANE	Christian ROTUREAU	
			L THIERY	Stéphane JEANNETEAU	
			C. AMIET		
BARTER BAR	CCAS / Aide à la personne		S. VALLÉE	Marie CERISIER	
	Banque alimentaire		C. AMIET	Dominique ROTUREAU	
ocial / Santé /	Logements sociaux Seniors / EHPAD	Anne GUILLOTEAU	M. JEROUANE M. LEDEUR	Fatima JEROUANE Marie-Claire RICHARD	
olidarités	Transports solidaires	Alline dollatores	L THIERY	Marie clare merans	
	Relations avec le monde de la santé				
	Avenir Vermeil - Don du sang		L-M. BOSSEAU		
âtiments / Patrimoine	Gestion des bâtiments communaux		M. JEROUANE	Alain MARY	
	Accessibilités PMR		S. LEMAITRE	Président de TCP (JB GLOTIN ou autre)	
	Video protection	Alain TUSSEAU	A. GUILLOTEAU T. COROLLEUR	Maurice RICHARD Gurvan L'HELGOUALC'H	
		Alaili 1033DAO	1. CONOCLEON	GUIVAII E NELGOOALE H	
			D. PETIT		
			J. CROISSANT		
			L LE GOFF		
			L-M. BOSSEAU		
Value of the second			AT ALEBOMANIC		
éseaux / Voirie	Uaisons douces Sentiers pédestres		M, JEROUANE S, LEMAITRE		
	Réseaux EP / EU		T. COROLLEUR		
		Jean-Paul MESNARD	D. PETIT J. CROISSANT	Francis HARDY	
	property in the first of the state of the st	In the first terms	F.BOSSIER		
			LABELARD		
	(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)		L-M. BOSSEAU	计数据 计设置系统 的复数	
essources humaines		Mark Commence	A. GUILLOTEAU		
essources humaines rganisation des	-		A. GUILLUTEAU		
ervices			155 207		
	Gestion du personnel	Sylvie VALLÉE	F. SIMON P. PASCAL		
			P. PASCAL L LE GOFF		
	1		F. BOSSIER		
			L-M BOSSEAU		
abellisations éveloppement	Coordination de la démarche d'obtention des labels		S. LEMAITRE	Président de TCP (JB GLOTIN ou autre)	
urable	Promouvoir les actions auprès des habitants		L PORTIGUA		
	Mobilités		C. AMET		
	Comité des lignes	Louis-Marie BOSSEAU	P. GOHAUD F. SIMON	Jean-François GACHET	
		Wall-maile 8033EAU	1.3111.314		
			P. PASCAL		
			F. BOSSIER		
	Réglementation PLU – SPR – PPRI	ENGLISHED STATES	L.VEAUDECRANNE T. COROLLEUR	Jean-Baptiste GLOTIN	
	Permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme		P. GOHAUD	Jean CHAMAILLÉ	
	Lotissements		M CONEAL!	Cyril BRUNIN	
rbanisme / PPRI	Projets urbains Dénomination voies et numérotation	Fabrice BOSSIER	M. CONEAU D. PETIT	Maurice RICHARD Jean-Philippe LAINE	
		Mark Mark Street	J. CROISSANT	Xavier MARTIN	
	Fibre et moyens de télécommunication		M. LEDEUR		
	Carrières Bulletin municipal		L-M BOSSEAU S. LEMAITRE	B.LE GUEN	
	Sites web / Réseaux sociaux		L PORTIGUA	M.HOINARD	
	Cartes de vœux		F. SIMON		
ommunication	Plan de la commune	Lydie LE GOFF	M. LEDEUR		
	Bornes interactives		L THIERY M. CONEAU		
	Affiches évènementielles / flyers	CARGARIST ACTUAL BUILDING TO THE PLANT BUILDING			

3. <u>VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LES ATELIERS CITOYENS EFFECTUÉS EN AVRIL 2023</u>

Madame Lydie LE GOFF rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la nouvelle organisation proposée pour les « ateliers citoyens », les jeunes, qui le souhaitaient ont été invités à participer à 1 journée d'ateliers le 24 avril dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour :

- * décide le versement à l'espace Jeunes d'une subvention de 90,00€;
- * précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- * mandate Monsieur le Maire pour signer tout document permettant la concrétisation de cette délibération.

4. <u>ESPACE JEUNES – VALIDATION DE L'ANNEXE 2 DU REGLEMENT ESPACE JEUNES - TARIFS</u>

Madame Lydie LE GOFF, rappelle que le conseil municipal a validé lors de la séance du 16 mai 2022, le règlement de l'espace Jeunes mis en place à compter du 1^{er} juillet 2022.

Après avoir travaillé avec le comité consultatif « enfance jeunesse scolaire », madame LE GOFF propose de modifier l'annexe 2 dudit règlement intitulé « annexe tarifaire » telle que présenté cidessous :

	<6	600	601	à 900	901 à	1200	1201	à 1500	>1	500
	С	HC	С	HC	С	HC	С	НС	С	НС
A	1€	1€	2€	2€	2€	3€	3€	4€	4€	4€
В	2€	2€	3€	4€	5€	6€	6€	7€	8€	8€
С	3€	4€	5€	7€	8€	9€	10€	12€	13€	13€
D	4€	5€	7€	9€	11€	13€	14€	16€	18€	18€
E	5€	7€	9€	12€	14€	16€	18€	21€	23€	23€
F	6€	8€	11€	14€	17€	20€	22€	25€	28€	28€

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, par 22 voix pour :

5. <u>PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ D'UN ENFANT SCOLARISÉ EN CLASSE ULIS</u>

Madame LE GOFF présente la demande de la ville de Chalonnes sur Loire concernant une demande de participation aux frais de scolarité d'un enfant accueilli dans une classe ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaires).

Selon l'article L212-8 alinéa 6-4-3-5 du Code de l'éducation, la commune de résidence de l'élève est tenue de participer aux frais lorsque celle-ci ne dispose pas d'une capacité d'accueil et lorsque l'enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée. Dans ce cas la contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour :

*accepte le versement de la somme de 349,00€ au titre de l'année scolaire 2022/2023 pour un enfant d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire scolarisé en classe ULIS à Chalonnes sur Loire,

*mandate et autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches permettant la concrétisation de cette délibération.

6. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU SOUS SOL DE LA MAISON COMMUNE DES LOISIRS ET RAVALEMENT

*VALIDATION D'UN AVENANT NÉGATIF.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 22 novembre 2021 et du 13 décembre 2021, le conseil municipal avait validé le choix des entreprises qui interviendront dans les travaux de mise en conformité du sous-sol de la Maison Commune des Loisirs.

^{*}valide l'annexe n°2 du règlement de l'espace jeunes, intitulée « annexe tarifaire » telle que présentée ci-dessus,

^{*}précise que cette annexe prendra effet à compter du 1er juillet 2023,

^{*}mandate et autorise monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

Afin de clore le dossier concernant le lot n°4 « ES GALLARD » et à la demande de la trésorerie de Trélazé, Monsieur le Maire propose de valider un avenant n°3 négatif pour des travaux non réalisés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, décide :

*de valider l'avenant n°3 de l'entreprise GALLARD pour un montant de (-307,50€HT) soit (-369,00€TTC) ;

*D'autoriser monsieur le Maire à signer ledit avenant avec l'entreprise GALLARD, ainsi que tout document pouvant permettre la concrétisation de ce dossier.

7. TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉHABILITATION THERMIQUE DU BATIMENT DE LA RUE DES RECROITS

***VALIDATION D'UN AVENANT NÉGATIF**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 22 novembre 2021, le conseil municipal avait validé le choix des entreprises qui interviendront dans les travaux du bâtiment de la rue des Recroits.

Afin de clore le clore le dossier concernant le lot n°6 « SARL FREMY » et à la demande de la trésorerie de Trélazé, monsieur le Maire propose de valider un avenant n°2 négatif pour des travaux non réalisés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, décide :

*de valider l'avenant n°2 de l'entreprise FRÉMY PEINTURE pour un montant de (-65,30€HT) soit (-78,36€TTC);

*D'autoriser monsieur le Maire à signer ledit avenant avec l'entreprise FREMY PEINTURE, ainsi que tout document pouvant permettre la concrétisation de ce dossier.

8. <u>ENTENTE VOIRIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE FAUCHAGE ET D'ÉLAGAGE – ANNÉES 2023/2024 A 2025/2026</u>

Monsieur le Maire présente la consultation lancée dans le cadre de l'entente voirie avec Montrelais pour les prestations de fauchage / élagage sur le territoire des deux communes Il précise que la consultation concernant le territoire des deux communes a, de nouveau, été proposée

pour une période de 3 ans, c'est-à-dire pour les hivers 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

4 entreprises ont été consultées.

Après avoir étudié ce dossier, l'entente voirie propose de retenir la prestation de l'entreprise Rabjeau. Pour 40 kilomètres de voirie sur la commune d'Ingrandes-Le Fresne, la prestation fauchage mécanique des fossés et des talus s'élève à 4 449,60€HT et la coupe de végétation sur haies s'élève à 4 301,20€HT, ce qui représente un montant global de 8 750,80€HT, soit 10 500,96€TTC.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que le cout horaire de l'élagueuse est de 70,00€/heure HT et celui du lamier est de 100,00€/heure HT.

MENTS DE LA PRESTATION :	100,00 € / heure HT
Coût horaire du passage du lamier Coût horaire du passe de l'élagueuse	70,00 € / heure HT
Nombre de machines présentes simultanément	3
Hauteur de coupe maximale de nos machines	6 mètres
Nombre de passages prévus	3

INGRAND	TOTAUX		
40 kms	ES - LE FRESNE SUR LOIRE - Détail de la prestation : de fauchage mécanique des fossés et talus	111,24 € / km HT	4 449,60 € HT
	de coupe de végétation sur hales	107,53 € / heure HT	4 301,20 € HT
40 kms	Sous-total INGRAND	8 750,80 € HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour :

- Valide le devis de l'entreprise Rabjeau pour 8 750,80€HT soit 10 500,96€TTC ;

Mandate et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. <u>PLAINE SPORTIVE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DÉPOSER LES DEMANDES DE SOUTIENS FINANCIERS</u>

Concernant le dossier de la plaine sportive, monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a choisi le mois dernier le cabinet CHANEAC pour accompagner la commune en qualité de maître d'œuvre.

Dans le cadre de son accompagnement, le cabinet Chanéac propose d'apporter à la commune tous les éléments administratifs et techniques en vue des dépôts de demandes de subventions.

Afin de ne pas perdre de temps et permettre l'envoi des dossiers de demandes de subventions dans les délais imposés par les différents services, monsieur le Maire propose de l'autoriser à déposer toutes les demandes qui correspondront à ce projet.

Monsieur le Maire informera le conseil municipal du dépôt des dossiers lors des séances de conseil municipal suivantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour :

*autorise monsieur le Maire à déposer auprès des différents organismes (état, région, conseil départemental,) toutes les demandes de subventions en lien avec le dossier de la plaine sportive.

10. VALIDATION DE PRINCIPE CONCERNANT LA VIDÉO PROTECTION

Monsieur le Maire explique le point concernant la vidéo protection en soulignant l'augmentation des incivilités sur le territoire et la nécessité de permettre un bon maillage de la commune sachant que les communes limitrophes sont actuellement en train de s'équiper ou sont déjà équipées depuis plusieurs années. Il ne faut pas qu'Ingrandes-Le Fresne sur Loire reste une zone blanche. Afin d'être accompagné des services de la gendarmerie, il est nécessaire de lancer un diagnostic de vidéo protection de voies publiques. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à lancer cette démarche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 abstentions :

*autorise monsieur le Maire à faire une demande de diagnostic de vidéo protection des voies publiques auprès des référents sureté, des services de la gendarmerie.

11. <u>DÉBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE</u>

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la demande d'un débat de politique générale, formulée par le groupe « Réunir pour l'Avenir » représenté par monsieur PASCAL et considérant que, dès lors qu'une telle demande est transmise par au moins 10% des conseillers municipaux, il y a lieu de l'organiser dans le mois qui suit, ce point a donc été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

Monsieur le Maire rappelle quelques éléments financiers :

Monsieur le Maire est en mesure de confirmer à l'occasion du débat de politique générale, la capacité de la commune à financer le "PPI révisé" (sans la place St Eloi) tel qu'inscrit au budget 2023 (montants TTC), à savoir :

- la plaine sportive-salle de sports, tranche ferme (2,964k€),
- la rénovation de l'école les P'tits Ligériens (1,168 k€),
- l'aménagement de l'ancien centre de secours (340 k€), sous cette formule ou sous une autre plus économique,
- et la 1^{ère} partie de la rénovation du château de la Bouvraie (300k€ à compléter, le cas échéant, selon les disponibilités financières).

Monsieur le Maire précise qu'au vue de ces données, il pourrait rester un peu de marge qui servirait pour l'école notamment.

Après avoir entendu cet exposé, monsieur PASCAL précise que la demande formulée par son groupe a pour but d'amener la réflexion de l'ensemble des élus sur les projets de la municipalité et sur les nécessités ou non de prévoir des arbitrages dans les travaux.

Il pense qu'il faut envisager d'accélérer sur certains dossiers (école Les P'tits Ligériens, par exemple) et peut-être en différer d'autres (la place du Champ de Foire, par exemple).

12. <u>DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.</u>

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

13. INFORMATIONS DIVERSES

*Madame GUILLOTEAU explique que lors de la réunion publique du 10 mai dernier, concernant l'ABS (analyse des besoins sociaux), peu de personnes étaient présentes, mais la communication était bien passée puisque une famille récemment arrivée sur la commune a participé.

Le cabinet CADDEP a souligné la forte participation des habitants de la commune aux questionnaires (390 réponses reçues), et a précisé que les sujets qui ressortent prioritairement sont :

- -la boulangerie
- -le logement
- -la plaine sportive.

*Une première réunion avec le bureau Chanéac a eu lieu le 4 mai dernier et le 15 mai, des carottages ont été faits sur le terrain stabilisé et sur le terrain en herbe afin de faire une analyse des sols.

Une rencontre a également été organisée avec le SIEML pour l'éclairage du site.

Monsieur MESNARD précise que le terrain synthétique pourrait être livré en novembre prochain.

*Un contact a été pris avec le cabinet ARRONDEL dans le cadre des travaux de finition du lotissement « Le Hameau des Vignes ». Des ajustements des prix sont à prévoir pour le poste « voirie ». Il faudra également reprendre contact avec le SIEML pour les travaux d'éclairage public. Les travaux de finition concernant ce lotissement pourraient avoir lieu avant la fin de l'année 2023.

Monsieur BOSSIER précise que les travaux du lotissement « Le Fief Egaré » et la première tranche de « La Jubarderie » devraient également se faire courant 2023.

*Monsieur BOSSIER informe le conseil municipal de la nomination du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique PLU. Les dates des permanences seront transmises aux membres du conseil municipal.

*Concernant les élections sénatoriales, monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de conseil municipal aura lieu afin de désigner les conseillers municipaux qui participeront aux élections qui se dérouleront le 24 septembre prochain.

*Madame VALLÉE propose de poursuivre les horaires d'ouverture des mairies comme actuellement, à savoir :

	ACCUEIL PHYSIQUE	ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
	de 9h00 à 12h30 6, rue des Recroits	de 9h00 à 12h30
LUNDI	de 14h00 à 17h00 4, rue de la Mairie	de 14h00 à 17h00
MARDI		
	de 9h00 à 12h30	de 9h00 à 12h30
MERCREDI	6, rue des Recroits	de 14h00 à 17h00
		de 9h00 à 12h30
JEUDI		de 14h00 à 17h00
	de 9h00 à 12h30	de 9h00 à 12h30
VENDREDI	6, rue des Recroits	de 13h00 à 16h00
SAMEDI		

MAIRIE INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE – 6 rue des Recroîts MAIRIE DÉLÉGUÉE LE FRESNE SUR LOIRE – 4 rue de la Mairie

mairie@ingrandes-lefresnesurloire.fr

Téléphone d'astreinte (en cas d'urgence, hors horaires des accueils): 06.43.77.23.40

Madame VALLÉE précise qu'avec l'arrivée probable de Saint Sigismond, les permanences seront revues. Elle ajoute qu'une réflexion est également en cours sur une proposition de mise en place du télétravail.

14. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

*Monsieur le Maire évoque les travaux de l'ancien centre de secours et les différentes hypothèses évoquées au cours des réunions des comités consultatifs. Monsieur TUSSEAU précise qu'une autre rencontre sur ce dossier est programmée pour le lundi 19 juin 2023, à 20 heures au centre Saint Exupéry.

*Monsieur PASCAL, en sa qualité de référent de la commune concernant les déchets explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, il ne sera plus possible de mettre des déchets alimentaires dans les poubelles.

*Concernant les travaux demandés dans les écoles, madame LE GOFF précise, qu'à chaque période de vacances scolaires, une réunion est organisée pour lister les travaux à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,